

## Délibération n° 2022-06-01\_051

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 1er juin 2022

Objet : DECISION  
MODIFICATIVE DM2-2022

Rapporteur : Sébastien  
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :  
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :  
25 mai 2022

Nombre de délégués :

En exercice : 140

Présents : 65

Pouvoir : 3

Votants : 68

Pour : 62

Contre : 0 –

Abstention : 0 –

L'an deux mille vingt-deux, le premier juin à dix-huit heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, en visioconférence, salle de réunion TE-63, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

### Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, MELIS Christian, BRUN Evelyne, DEROSSIS (SIE) David, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, GUELON René, LEOTY Daniel, VIAL Christophe, DOMINGO Marcel, DUMAS Daniel, MARTINEZ Gérard, RAYNAUD Jérôme, BELGARDE Joseph, PRADIER Alain, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, ROBIN Christian, SAVY Philippe, BOYER Michel, BOUCHEIX Joseph, FERRY Mathieu, GROSSHANS Michel, BOULLOT Bruno, BRUGIERE Eric, CHARRAUX Daniel, DUDYSK Philippe, DAUPHIN Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, TARTIERE Philippe, PERROT Guillaume, COUPAT Sylvie, TOURLONIAS Vincent, MORISON Georges, JEROME Christian, DURANTIN Christian, GAUMY Francis, VILLEBRUN Bernard, EGLI Eric, AUBRY Jacques, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, BRIAT Dominique, FAIDY Eric, HACHEMI-LANSON Nouredine, RAYNAL Roger, RAY Raïssa, SAUX Marion, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, SANCHEZ Nicolas, JOURDY Isabelle, DEROSSIS (TDM) David

### Suppléants ayant pouvoir :

PELISSIER Patrick, TARDIVEL Ghislain, BARRAUD Pierre, GHESQUIERE Chantal, MANCHERON Louis, WEIBEL Thomas, ZANNA Bertrand

**Pouvoirs :**

DURAND Jean-Paul donne procuration à GUELON René,  
FRITEYRE Lilian donne procuration à GOUTTEBEL Sébastien,  
DAVID Marie donne procuration à AUBRY Jacques

**Secrétaire de séance :** Mme BRUN

**DECISION MODIFICATIVE DM2-2022**

**RAPPORT DU PRESIDENT**

La présente Décision Modificative est établie comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Lors de la réunion du 19 juin 2021, les membres du Comité syndical ont arrêté la constitution du capital de la SAS Puys d'Énergie avec une participation de TE63 à hauteur de 200 000 €.

Compte tenu de l'avancement de la création de la SAS, il convient de transférer du chapitre 23 au chapitre 26 la somme de 200 000 € de la façon suivante :

CHAPITRE	COMPTE	MONTANT VOTE	DM2	TOTAL CUMULE A DM2
23- immobilisations en cours	2315- Installations, matériel et outillage	22 647 143,16 €	-200 000,00 €	22 447 143,16 €
26- Participations et créances rattachées à des participations	261- Titres de participation	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €

**CONCLUSION**

Ce transfert de section à section ne modifie pas l'équilibre budgétaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL

